



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 100799

Texte de la question

M. Jacques Remiller, président du groupe d'études à vocation internationale sur les relations avec le Saint-siège, appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la tragique multiplication d'attentats anti-chrétiens. Des récents événements, aussi barbares que dramatiques, nous ont malheureusement montré que, et en dehors de tout effet d'annonce, les chrétiens d'Orient sont en danger ! On ne compte plus les actes de terrorisme, de crimes, de viols, d'humiliation et d'intimidations menés à leur encontre dans le monde. Le fait probablement le plus symbolique et dramatique reste, bien évidemment, l'attentat revendiqué par Al-Qaïda dans la cathédrale syriaque catholique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à Bagdad. Au total, 46 civils, dont deux prêtres, et sept membres des forces de sécurité avaient péri dans cette attaque, menée le 31 octobre 2010, l'une des plus violentes contre la communauté chrétienne d'Irak. Et on peut malheureusement ajouter l'attentat du début d'année contre une église copte d'Alexandrie, qui a fait 21 victimes, ou l'exemple du Pakistan où des adolescentes chrétiennes sont violées en masse, de l'Algérie où les chrétiens sont de plus en plus obligés de se cacher pour pratiquer leur foi et où les femmes kabyles et chrétiennes sont mariées de force ou emprisonnées. Enfin, les chiffres effrayants, trouvés sur l'Observatoire de la christianophobie, montrent que ce phénomène ne se produit pas que dans les régions à dominance musulmane : « En Corée du nord, entre 50 000 et 70 000 chrétiens sont enfermés dans des camps de travaux forcés parce qu'ils sont chrétiens ». Face à ces persécutions massives de chrétiens, face à l'élimination lente mais sûre des derniers vestiges, Benoît XVI a dit, empruntant le mot à la bible juive, « les derniers restes » de ces églises chrétiennes d'Orient, qui ont tant fait pour la richesse spirituelle de l'humanité, il lui demande de lui préciser les intentions de la communauté internationale pour faire respecter la liberté religieuse.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a exprimé sa préoccupation face aux intimidations, crimes et actes de terrorisme visant spécifiquement des chrétiens dans de nombreux pays. Il rappelle notamment l'attentat ignoble commis le 31 octobre dans la cathédrale syriaque Notre-Dame du Perpétuel Secours de Bagdad et demande ce qui peut être fait au niveau international contre de tels agissements. La France considère la défense de la liberté de religion ou de conviction, liberté fondamentale liée à la liberté d'opinion et d'expression, comme une dimension essentielle de sa politique étrangère. Elle a aussi une longue tradition de protection de toutes les victimes de persécutions. La France est en outre convaincue que les minorités chrétiennes apportent partout dans le monde une contribution précieuse à la diversité culturelle de leurs pays et incarnent la nécessité de la tolérance entre les peuples. Les chrétiens d'Orient qui pratiquent une religion bien antérieure à l'islam constituent une composante historique majeure de leurs pays et sont un lien essentiel entre l'Occident et l'Orient. D'une manière générale, la France encourage dans toute la mesure du possible les gouvernements concernés à éviter toute discrimination fondée sur la religion, à respecter la liberté de religion et à veiller à la bonne protection des communautés, en assurant notamment la sécurité de leurs lieux de culte et de leurs quartiers d'implantation et en réprimant sévèrement les actes de violence et de terrorisme. La France reste très vigilante face aux événements affectant la situation de l'ensemble des minorités chrétiennes dans le monde, et notamment celle

des chrétiens d'Irak, communauté chrétienne d'Orient (dont les effectifs ont été divisés par deux depuis 2003) confrontée aux plus graves menaces, et celle des coptes d'Égypte. Elle a très fermement dénoncé les ignobles attentats commis contre une cathédrale syriaque à Bagdad le 31 octobre et contre une église copte d'Alexandrie dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Elle suit de très près les bouleversements en cours dans le monde arabe et forme le vœu que la tendance vers une certaine laïcisation de ces sociétés se confirme et entraîne une marginalisation de la mouvance intégriste et terroriste au bénéfice des différentes minorités religieuses. La France plaide bien sûr en faveur de la liberté de religion au sein des différentes instances internationales compétentes. Elle estime essentiel que l'Union européenne renforce son rôle en ce domaine. Elle s'est donc félicitée que le Conseil affaires étrangères du 21 février exprime un message ferme et clair en matière de liberté de religion et de conviction en mentionnant explicitement le sort des chrétiens, conformément à ses recommandations. Elle a aussi relevé très positivement que ce Conseil demande à la communauté internationale de se montrer « plus ferme... face à ceux qui voulaient utiliser la religion comme instrument de division, alimentant ainsi l'extrémisme et la violence » et prévoit le renforcement de ses efforts visant à promouvoir au sein des enceintes multilatérales, et notamment de l'ONU, un soutien plus large et plus fort à la lutte contre l'intolérance religieuse.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100799

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1618

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3616